



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE,  
DES RESSOURCES ANIMALES ET DE  
LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE**

**Direction des productions halieutiques (DPH)**

**ATELIER SUR LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DE LA PECHE**

**04-06 juin 2026, Tanger (Maroc)**

**Par : AGBODJAN-TONOU Lassevi, Responsable des Ressources humaines à la DPH**

**Email : [lassevi.agbodjan@gmail.com](mailto:lassevi.agbodjan@gmail.com)**

**Tel : +228 91141995:/98930848**

# Plan

- GEOGRAPHIE**
- CONTEXTE**
- CADRE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE**
- DONNÉES STATISTIQUES SUR LES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES**
- RISQUES PRIORITAIRES IDENTIFIÉS**
- SYSTÈMES DE PRÉVENTION, FORMATION, INSPECTION ET PROTECTION SOCIALE**
- CONTRAINTE ET DÉFIS MAJEURS**
- LES EFFORTS DE L'ÉTAT**
- PERSPECTIVES**

# Géographie

- ❑ Le Togo pays d'Afrique de l'ouest sub-saharienne faisant frontière avec, le Burkina-Faso au nord, le Bénin à l'est, le Ghana à l'ouest et bordé au sud par l'Océan Atlantique. **Lomé** est la capitale.
- ❑ Il est subdivisé en **5 régions**, **39 préfectures** et **117 communes**.
- ❑ Villes principales : **Lomé, Kara, Sokodé, Kpalimé, Atakpamé, Dapaong.**
- ❑ Il est situé à **8°32'31,20"** de latitude Nord et **0°49'55,20"** de longitude Est.
- ❑ Sa superficie est **56 600 km<sup>2</sup>** et une population de **8 095 498** en novembre 2023.
- ❑ Plateau continental : **200 milles marins**
- ❑ Les eaux territoriales : **12 milles marins**
- ❑ la zone contiguë : **24 milles marins**
- ❑ La zone économique exclusive (ZEE) : **200 milles marins**



# Contexte 1

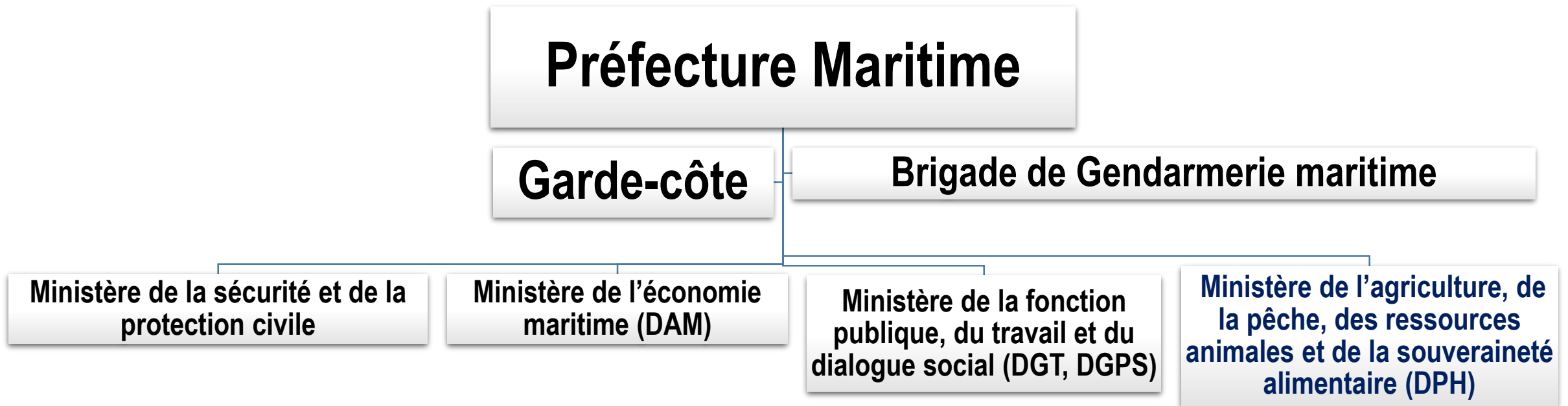
- La question de santé et sécurité au travail (SST), de façon générale, est une préoccupation majeure de l'organisation internationale du Travail (OIT).**
- Cette préoccupation est encore plus grande dans le secteur maritime et particulièrement dans la pêche en raison des risques énormes que présente ce milieu de travail.**
- L'OIT par sa convention C188 sur le travail dans la pêche 2007, s'attache à fournir les normes minimales acceptables qui protège les pêcheurs.**

## Contexte 2

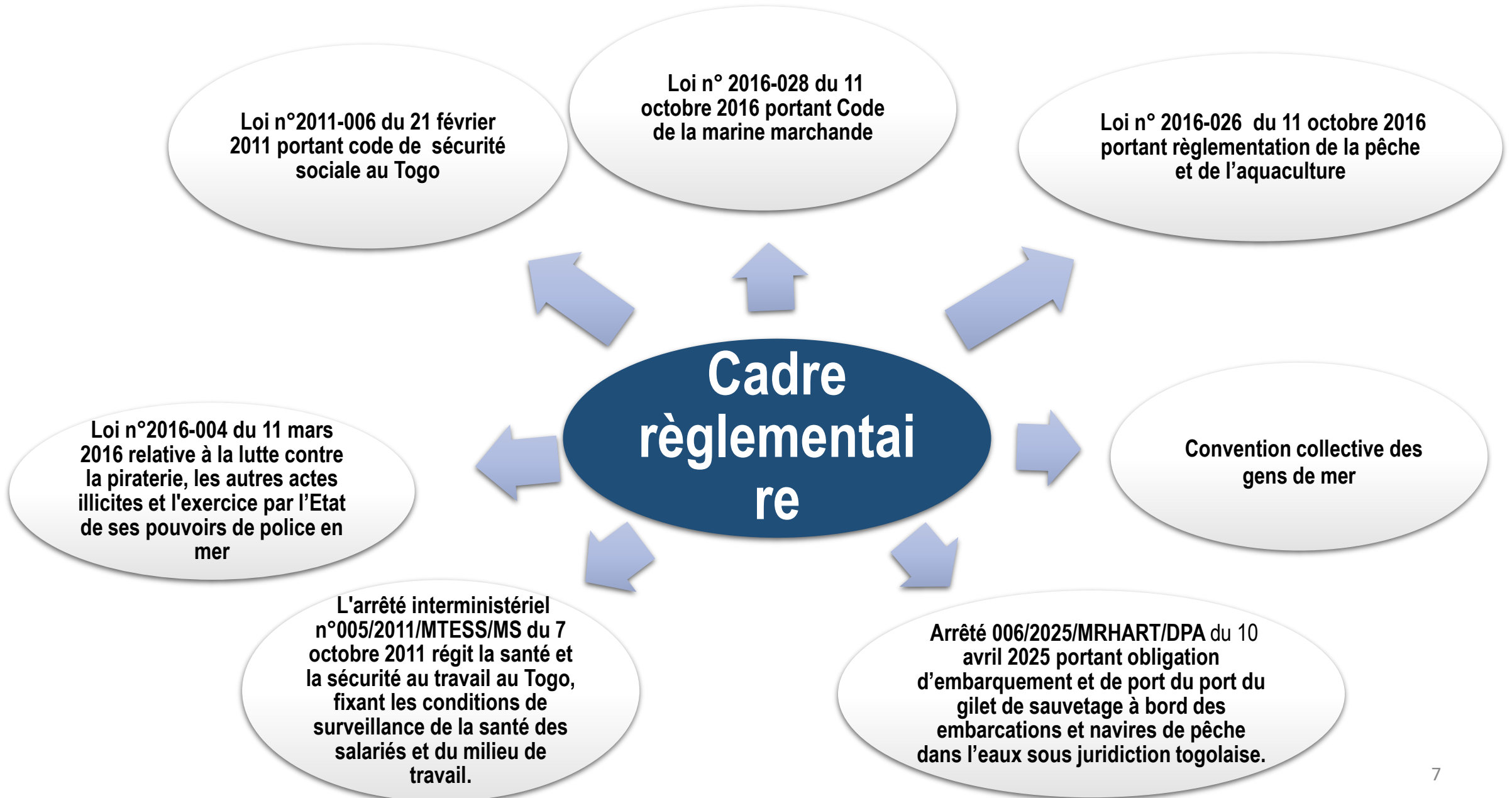
- ❑ Le secteur de la pêche joue un rôle crucial dans l'économie togolaise. Il contribue à près de 4,5 % du Produit Intérieur Brut (PIB) et génère plus de 22 000 emplois directs et indirects (dont 10 000 pêcheurs et 12 000 mareyeuses, commerçantes et transformatrices de poissons), particulièrement le long du littoral et autour des zones lagunaires et fluviales (DPH, 2025).**
- ❑ Le Togo, bien que n'ayant pas encore ratifié la convention C188 sur le travail dans la pêche 2007, travaille activement pour la réglementation du secteur de la pêche en matière de santé et sécurité au travail pour la protection des pêcheurs.**

# Cadre institutionnel et réglementaire 1

- ❑ Le cadre institutionnel et réglementaire organisant le travail des gens de mer en général et en particulier dans la pêche (industrielle, artisanale et continentale) au Togo s'appuie sur une gouvernance interministérielle, coordonnée au sommet par la préfecture Maritime, appuyée par la garde-côte et la brigade de la gendarmerie maritime



# Cadre institutionnel et réglementaire 2



# DONNÉES STATISTIQUES SUR LES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES

- ❑ Malgré les difficultés de disposées des données statistiques nationale sur les accidents et maladies professionnelles dans le secteur de la pêche, le Port de pêche de Lomé dispose d'un registre des accidents généralement survenus au niveau du chenal d'accès.

## statistiques sur la période de janvier 2020 en septembre 2023

Taux d'accidents :  
25 %

Maladies  
professionnelles : 0 %

Taux de mortalité :  
02 %



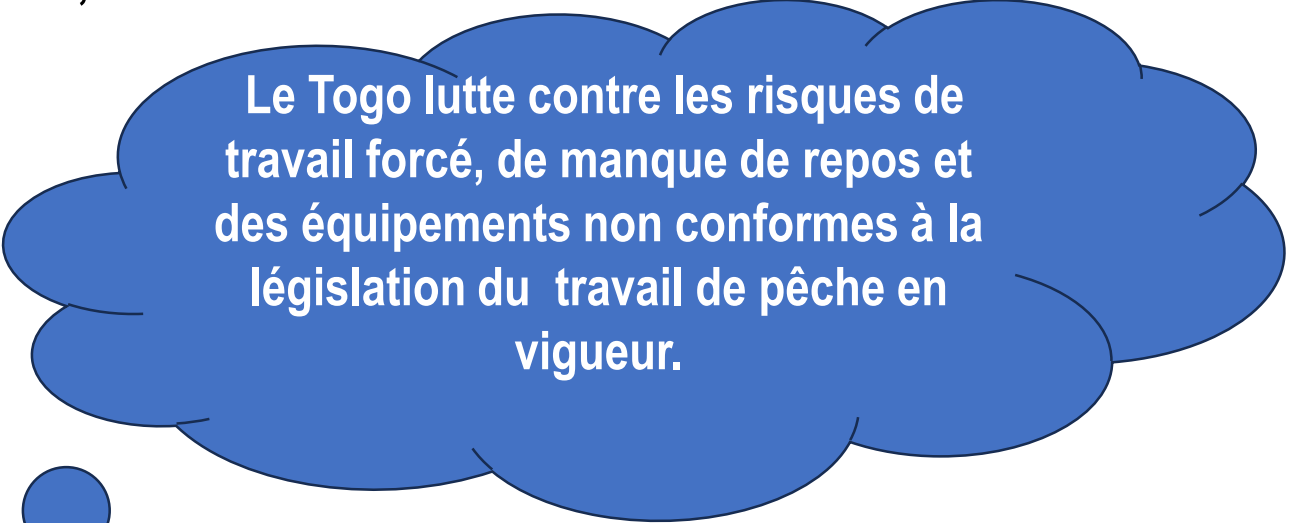
Le type d'accident fréquent est le naufrage dû généralement par les agitations de la mer surtout à la sortie du chenal d'accès.



En 2025, la direction des productions halieutique a enregistré le naufrage d'un navire.

# RISQUES PRIORITAIRES IDENTIFIÉS

- Conditions météorologiques défavorable ;
- Fatigue / longues périodes en mer ;
- Défaillance des équipements.



Le Togo lutte contre les risques de travail forcé, de manque de repos et des équipements non conformes à la législation du travail de pêche en vigueur.



# SYSTÈMES DE PRÉVENTION, FORMATION, INSPECTION ET PROTECTION SOCIALE 1

## Les équipements de protection individuelle

- Les équipements de protection individuelle (EPI) sont toujours disponibles et recommandés aux pêcheurs suivant **l'arrêté 006/2025/MRHART/DPA** du 10 avril 2025. Le port de gilet de sauvetage est une obligation pour tout pêcheur.
- La mise en place des drapeaux de signalisation des conditions météorologiques en mer

## Formation des pêcheurs en sécurité

- Les pêcheurs reçoivent lors des inspections de l'administration des pêches, des notions en sécurité maritime.

## Système d'inspection des navires de pêche

- L'administration dispose des équipes pour l'inspection et contrôle de sécurité des navires, l'inspection préalable à la délivrance de permis de pêche et inspection de débarquement. Le système VMS, AIS et Skylight sont également utilisés pour la surveillance.

# SYSTÈMES DE PRÉVENTION, FORMATION, INSPECTION ET PROTECTION SOCIALE 2

## Formation des inspecteurs

- Les inspecteurs ne sont tous pas formés à la C188 de l'OIT, mais ils reçoivent des formations en la matière lors des ateliers sur l'inspection des navires.

## Assurance et protection sociale des pêcheurs

- **L'Assurance maladie universelle (AMU)**, gérée par la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, s'étend progressivement à toutes couches socio-professionnelles pour la protection sociale de la population
- **Le Registre national des pêcheurs** : l'Etat structure l'enregistrement des acteurs via l'obligation d'octroi de permis de pêche, une étape indispensable pour pouvoir, à terme, permettre à tous les pêcheurs de disposer d'une protection sociale.

# CONTRAINTES ET DÉFIS MAJEURS

## Contraintes

- Insuffisance de moyens financiers ;
- faible contrôle du secteur ;
- Insuffisance de formation des acteurs ;
- La non formalisation de la pêche artisanale.

## Défis

- La ratification de la Convention C 188 de l'OIT ;
- Relever le niveau d'engagement des pêcheurs;
- Former davantage les pêcheurs sur la SST;
- Formaliser la pêche artisanale ;
- Mobiliser des partenaires techniques et financiers (PTF).

# LES EFFORTS DE L'ETAT

## ❑ Développement des capacités et sensibilisation

Des campagnes de sensibilisation sont organisées au profit des pêcheurs pour leur enseigner les mesures de sécurité individuelle et collective en mer et l'usage d'équipements de protection

## ❑ Amélioration des infrastructures médicales et de communication

- Le Togo fait des efforts pour doter les zones de pêche des infrastructures médicales nécessaires pour la prise en charge des pêcheurs. Une infirmerie a été créée au port de pêche de Lomé pour la prise en charge de toute la communauté de pêche;
- Un hôpital de référence « Hôpital DOGTA LAFIE, est érigé par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour des soins spécialisés
- Le Togo est résolument engagé dans le processus de digitalisation de l'administration publique. Entre autre, la CNSS s'est digitalisée pour l'amélioration de la prise en charge

# PERSPECTIVES

- Structuration et modernisation des services de télémédecine ;**
- Renforcement du cadre légal et institutionnel ;**
- Transfert de technologies ;**
- Renforcement de la Coopération (Nord-Sud/Sud-Sud) et le partenariat (Publique privé/ONG)**

**Merci de votre  
aimable attention**

